

DECLARATION PRÉALABLE DU SEJS CTM JS DU 27 NOVEMBRE 2018

Comme exposé lors des CTM et groupes de travail précédents, il existe beaucoup d'incertitudes relatives à la mise en place de l'agence du sport :

- Les organisations syndicales ne disposent pas de l'ensemble des documents, par exemple de la convention institutive du GIP qui est pourtant déterminante en ce qui concerne les modalités de prise de décision ;
- Avec une création au plus tôt au 1^{er} mars 2019, on peut s'interroger sur la capacité à financer les associations sportives en 2019 ;
- Beaucoup de questions ont été posées lors du dernier groupe de travail relatif à la gouvernance du sport du 12 novembre 2018 et sont hélas restées sans réponse ;
- Même s'il est prévu des délégués territoriaux de l'agence qui soient des agents de l'Etat, ce qui est *a priori* satisfaisant, l'articulation de l'agence avec les services déconcentrés en charge du sport reste en suspens tant que les décisions relatives à l'organisation territoriale de l'Etat ne sont pas connues.

Sans conférer de blanc-seing, il est donc très difficile de se positionner dans ce contexte.

Si le SEJS est d'accord avec le projet d'optimiser les synergies et le partenariat entre les acteurs du modèle sportif français,

Si le SEJS est d'accord avec la volonté de simplifier, par exemple au travers la mise en place d'un dossier unique de demande de subvention pour les clubs auprès des différents financeurs qui sera cependant très difficile à instituer ;

Si le SEJS est d'accord avec certaines innovations qui semblent aller dans le bon sens comme la volonté de mutualiser des moyens et compétences en matière de haute performance,

Toutefois, le SEJS se prononcera contre ce projet de décret instituant l'agence du sport pour deux raisons fondamentales :

Première raison fondamentale : la baisse marquée du rôle de l'Etat dans le champ du sport.

Pourtant, plus que jamais, le sport français a besoin de l'Etat.

Quel Etat ?

Un Etat régulateur et garant de l'éthique :

Avec cette nouvelle gouvernance, il semble que le mouvement sportif français sera juge et partie pour le respect de l'éthique et, à l'échelon régionale, le montage des dossiers de demande de subventions. Cela risque d'entraîner des dérives et pose des problèmes d'équité.

Un Etat développeur :

Les associations sportives sont peu structurées. Elles ont besoin de l'Etat, des compétences de ses agents notamment les professeurs de sport et inspecteurs de la jeunesse et des sports qui

sont des ingénieurs territoriaux et des développeurs de compétences associatives pour se développer.

Les collectivités territoriales financent surtout le fonctionnement, l'État, le développement. Les collectivités territoriales ne pourront financer plus. Institutionnellement à l'échelon national car elles ne disposent que d'une compétence *ratione loci*. Financièrement car elles sont étranglées par les dépenses relatives à leurs compétences obligatoires.

Les entreprises ne peuvent jouer le rôle de développeur. Elles ne financeront que dans le cadre du sponsoring avec la volonté d'un retour sur image, ce qui ne sera pas le cas en versant au pot commun de l'agence.

Un État réducteur des inégalités :

L'État doit permettre de garantir une offre de pratiques sportives sportives relativement uniforme sur l'ensemble du territoire, notamment là où les collectivités territoriales disposent de moins de moyens.

In fine, l'État sera affaibli avec la mise en place de l'agence :

L'avènement d'un nouvel acteur créera de la confusion dans le paysage institutionnel sportif. L'État perdra de sa capacité à fixer des orientations ainsi que, au moins pour le sport pour tous, la maîtrise de ses financements sans apport financier des autres partenaires.

Seconde raison fondamentale : la remise en cause du modèle associatif sportif français

Dans les territoires, en particulier défavorisés et ruraux, ce sont les clubs qui participent de l'animation et de la cohésion.

Ce sont les clubs qui font partie d'une communauté éducative et qui, en lien avec les membres de celle-ci (école, parents, associations socio culturelles et d'éducation populaire ...) exercent un véritable travail éducatif en profondeur, certes peu visible. Il ne consiste pas simplement en un apprentissage de gestes et techniques sportives, mais a pour objet la lutte contre les dérives du sport (violence, triche, dopage.. ;), participe du transfert de valeurs liés au respect (de la règle, des autres, du matériel...), relève d'une éducation à la santé (lutte contre la sédentarité, hygiène de vie : échauffement, alimentation, récupération...) et à la citoyenneté (par la participation à la vie du club, micro démocratie, sans être un simple consommateur de sport).

Or, avec la nouvelle gouvernance, ce modèle associatif sportif français sera affaibli

Sans apports financiers des autres partenaires, on s'oriente vers une baisse des moyens financiers octroyés au mouvement sportif, en particulier aux clubs

La globalisation des crédits versés au sein de l'agence pourrait également se traduire par une affectation privilégiée des moyens vers la haute performance au détriment du sport pour tous.

Par ailleurs, le mouvement sportif va se trouver confrontés à la concurrence d'autres catégories de personnes financées ces dernières pouvant être des collectivités territoriales



(qui pourtant disposent de ressources propres) et des associations non affiliées dans des conditions non explicitées à ce jour, ce qui risque de poser des problèmes d'éthique.

Au bout du compte, le coût de la pratique sportive en club va augmenter. On s'oriente alors vers un sport à deux vitesses entre ceux qui pourront financer leur pratique et ceux qui ne le pourront pas.

En conclusion, étant donné ce moment historique de bouleversement profond de la gouvernance du sport en France, avec beaucoup de gravité et de solennité,

Le SEJS dit non à cette entreprise de désengagement de l'Etat du sport,
Le SEJS dit non à un sport dérégulé livré à de possibles dérives éthiques,
Le SEJS dit non à un sport de simples consommateurs, un sport « uberisé ».
Le SEJS dit non à la casse du modèle sportif français.

Alors que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constituent une opportunité unique de mettre la population au sport,

Alors que les externalités positives du sport sont unanimement reconnues et qu'une telle réforme risque d'entraîner un déficit d'investissement dont la France paiera les conséquences,

Le SEJS demande l'amélioration du modèle sportif français, un modèle sportif dans lequel l'État joue un rôle incontournable et doit, pour être écouté, être un partenaire fort.

Le SEJS demande un sport qui participe de la cohésion des territoires,

Le SEJS demande un sport éducatif et citoyen.

Merci de votre attention.